



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE D'ARTISTE 2015

Centre Hospitalier Départemental Georges Daumézon
1 route de Chateau
BP 62016
45402 Fleury les Aubrais

Depuis 2008, le Centre Hospitalier Daumézon, (CHD Daumézon) établissement public de santé mentale, a initié un partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre (Frac Centre) autour de l'accueil d'un artiste en résidence.

Cette action s'inscrit dans le cadre de son action de sensibilisation à la culture artistique contemporaine, notamment vers les patients et le personnel hospitalier. Il s'agit d'accueillir un(e) artiste plasticien(ne) pour une résidence **artistique** d'une durée de trois mois.

Alliant de façon originale soin et culture, création contemporaine et diffusion artistique, la résidence d'artiste entre le CHD Daumézon et le Frac Centre contribue à l'élargissement des publics de l'art contemporain en région Centre.

Les quatre résidences d'artistes précédentes ont accueilli Laetitia Delafontaine/Gregory Niel (2008), Ai Kitahara (2010), Sophie Duboscq (2011) et Sarah Fauguet/David Cousinard (2014).

Les documents (livrets et photos) sur les précédentes résidences sont consultables sur le site internet du CHD : www.ch-daumezon45.fr Rubrique : Culture à l'hôpital/ Partenariats culturels)

I. Les acteurs

Le CHD Daumézon a pour mission la prise en charge du dispositif de soins en santé mentale dans le Loiret. Il dessert une population de 540 000 habitants à partir d'une organisation territoriale de 3 pôles de psychiatrie, 1 pôle de psychiatrie pénitentiaire et 1 pôle d'appui (pharmacie, médecine générale) et 48 structures réparties sur l'ensemble du département.

L'ouverture du CHD Daumézon vers les domaines culturels et artistiques est inscrite de longue date dans son histoire. Initiée par le Docteur Daumézon, médecin directeur dans les années 50, parallèlement à la mise en place de la psychothérapie institutionnelle, la mise en œuvre d'activités artistiques culturelles a depuis continué d'être présente dans les différents services de l'établissement.

La résidence d'artiste induit une présence singulière des artistes dans l'hôpital. Elle est portée par un projet artistique construit sur la rencontre de leur démarche personnelle avec le contexte spécifique de l'établissement.

Le service culture du CHD est présent tout au long de la résidence : il accompagne l'artiste dans la dimension humaine, technique et logistique du projet. Il **est** associé à titre consultatif au suivi artistique de la résidence.

Les Frac ont pour mission la diffusion, la sensibilisation et le soutien à la création contemporaine. Ils sont à la fois un lieu ressource à travers leur collection ainsi qu'un lieu d'expérimentation artistique.

En 1991, le **Frac Centre** prend le parti de réunir l'art contemporain et l'architecture expérimentale des années 1950 à aujourd'hui au sein d'une même collection. La collection du Frac Centre est constituée aujourd'hui de quelque 600 œuvres, 800 maquettes d'architecture et plus de 15 000 dessins ainsi que de nombreux fonds d'architectes. Reconnue internationalement, cette collection est représentée à travers 150 architectes et une centaine d'artistes et constitue un patrimoine unique.

Le Frac Centre mettra en œuvre un accompagnement artistique, en s'appuyant sur ces compétences et son expérience du soutien à la création, de la production déléguée, de la médiation et de la sensibilisation afin de proposer à l'artiste un contexte favorable et professionnel pour la bonne réalisation de son projet.

La résidence d'artiste bénéficie de l'appui des institutions et collectives locales : la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre (Ministère de la Culture), l'Agence Régionale de Santé du Centre et le Conseil Régional du Centre qui sont également membres du jury de sélection de l'artiste.

II. Objectifs et finalités de la résidence

- L'aide à la création et au développement de la recherche artistique qui sera visible au fil de son émergence dans l'atelier par le public

Une restitution du processus de création effectué au sein du CHD Daumézon et/ou au Frac Centre : les modalités de la restitution, pour laquelle sera explicitement étudiée l'éventualité d'une production d'exposition seront discutées en lien avec la nature du projet artistique **et des œuvres réalisées ;**

- Un accompagnement de l'artiste dans son processus de création sous la forme d'un suivi artistique, d'un suivi de production et de la résidence qui impliqueront les membres désignés par le Frac Centre (en fonction de la nature et des orientations artistiques annoncées et mises en œuvre) ainsi qu'un(e) représentant(e) du CHD Daumézon
- La réalisation d'une brochure présentant la résidence : l'artiste sera invité à fournir des éléments qui lui semblera documenter au mieux son séjour ; Le cas échéant, cette forme d'information pourra être élargie aux enjeux de restitution du processus de création effectué et poser le cadre d'une approche éditoriale plus construite qui sera alors son expression unique.
- La mise en relation de l'artiste et des différents publics de la résidence (patients, personnels, visiteur du Frac centre, étudiants...) : Cette résidence s'inscrit dans le souhait de permettre des liens entre la démarche créative d'un plasticien et les divers visiteurs pour donner lieu à des échanges ou des rencontres à programmer.

III. Les conditions générales

- L'artiste percevra **une aide à la création** de 4 200 € pour l'ensemble du projet de résidence (il conviendrait de faire apparaître ce qui relève de la rémunération de l'artiste (3000 €) et de l'aide (financière) à la création (1 200 €). Il disposera par ailleurs d'un budget de production de 4 200 € ;
- L'artiste est hébergé sur place dans un studio de 30 m2 pris en charge par le CHD avec accès au restaurant du personnel le midi 5 jours par semaine. L'artiste dispose d'une connexion Internet, télévision, caméscope (*un véhicule personnel est fortement conseillé*) ;
- L'artiste disposera d'un atelier-lieu d'exposition d'environ 60m². Un hangar industriel pour les travaux demandant une manutention particulière est mis à disposition au sein du CHD ;
- La résidence est d'une durée de trois mois, de mars à mai 2015 ;
- Durant cette période, la présence de l'artiste au CHD relève d'une immersion nécessaire au sein du centre hospitalier pour répondre favorablement à l'idée que ce contexte particulier aura nécessairement une incidence sur la création artistique ; c'est à ce titre que la mise à disposition d'un studio se justifie comme l'accompagnement du suivi de processus de création et ses modes de restitution.
- Aucun thème n'est imposé mais l'artiste devra proposer un projet adapté au contexte de l'univers hospitalier en prenant en compte l'éthique professionnelle et les problématiques institutionnelles spécifiques à l'hôpital pour nourrir sa démarche artistique (architecture du lieu, environnement des services, relations avec les différents publics) ;
- L'implantation de la résidence dans l'enceinte du CHD requiert, de la part de l'artiste, l'engagement à respecter les droits des patients (droit à l'image, protection de la vie privée, non divulgation de présence), la confidentialité et la protection juridique de l'hôpital (droit à l'honneur, respect de la propriété intellectuelle et réutilisation des données à caractère public) ;
- Les œuvres réalisées au cours de la résidence restent la propriété de l'artiste.

IV. Candidature

1. Critères de sélection

- La résidence est ouverte à un(e) artiste plasticien(ne) parlant français couramment et âgé(e) de plus de 18 ans
- La démarche ou le projet spécifique de l'artiste devra s'adapter aux spécificités de l'établissement psychiatrique accordant une place centrale à la dimension humaine
- L'artiste devra également prendre en considération la nature de la collection du Frac Centre orientée sur l'art, l'architecture et l'environnement.

2. Dossier de candidature

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- Une note d'intention (1 page maximum) explicitant la pertinence de son projet au regard de la spécificité de la résidence ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier artistique illustré représentatif du travail général de l'artiste. Afin de prévenir les éventuels problèmes techniques et pour faciliter la présentation des dossiers, il est important d'accompagner les supports informatiques de sorties papier. Pour les présentations numériques, il est demandé au candidat de sélectionner des extraits de 3 œuvres significatives selon lui (durée maximum : 10 minutes) ;
- Une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour du dossier.

Le dossier de candidature est à envoyer dans une enveloppe portant la mention « Résidence d'artiste – CHD Georges Daumezon » à :

Centre Hospitalier Départemental Georges Daumezon
Service Culture-Communication
1 route de Chanteau
BP 62016 - 45402 Fleury les Aubrais

La date limite de réception des dossiers de candidatures est le 17 janvier 2015.

V. Sélection et Calendrier :

La sélection des artistes s'effectuera en deux temps : une première sélection sur dossier et la sélection finale après entretien avec le comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de membres représentant les différents partenaires.

La décision finale sera rendue au plus tard le 13 février 2015.

Renseignements complémentaires :

Tous renseignements peuvent être demandés auprès de :

Mady ANDREANI, chargée de mission culture

02 38 60 57 20

mandreani@ch-daumezon45.fr

Les Turbulences - Frac Centre

Tél : 02 38 62 52 00

contact@frac-centre.asso.fr